

Avec le **covoiturage** la Région s'engage durablement !

Un nouveau service pour la mobilité de demain

La Région Basse-Normandie, dans le cadre de son Agenda 21, engage une politique volontariste pour développer la pratique du covoiturage en Basse-Normandie sur trois ans.

Il s'agit d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement complémentaire de l'offre des transports collectifs.

Cette action est conduite auprès de tous les bas-normands, salariés et grand public. Elle mobilise les associations animatrices auprès des entreprises et de leurs salariés, dans le cadre de leurs déplacements domicile travail.

Pour développer cette nouvelle pratique, la Région finance d'autres services et outils.

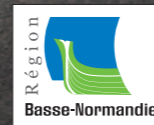
- elle **participe à l'aménagement d'aires de covoiturage** structurantes en synergie avec les initiatives prises par les Conseils Généraux. Ces lieux apportent la sécurité attendue par les pratiquants ;
- elle **soutient les associations animatrices** pour informer, sensibiliser et accompagner les salariés ;
- elle **fait évoluer le site régional de covoiturage** www.covoiturage-basse-normandie.fr en adaptant ses usages notamment en proposant une application gratuite pour les mobiles...
- elle **promeut la pratique par une communication ciblée et grand public** ;
- elle **mobilise également les collectivités locales** sur leurs territoires en tant qu'usagers et relais du développement du covoiturage.

Ensemble, mobilisons toutes les énergies afin de **bâtir une Eco-Région.**

Vous voulez **développer** le **covoiturage** dans votre structure ?

Des associations animatrices à votre service,
en partenariat avec la Région,
vous conseillent et vous accompagnent
dans la réalisation de votre projet.

Pour plus d'informations,
contactez l'association de votre territoire
www.covoiturage-basse-normandie.fr



Le covoiturage, on a tous à y gagner !

Avec la Région Basse-Normandie,
le covoiturage c'est :
4X PLUS D'ÉCONOMIES*
4X MOINS DE REJET DE CO₂*
4X PLUS DE CONVIVIALITÉ

*Sur la base de 4 covoituteurs (1 conducteur et 3 passagers) possédant une voiture standard.

**Développez le covoiturage
pour vos salariés**

www.covoiturage-basse-normandie.fr

Le covoiturage, on a tous à y gagner... La preuve !

Quels avantages ?

Pour votre entreprise

- Développer l'image positive de votre entreprise
- Réduire vos infrastructures de stationnement
- Favoriser la convivialité entre vos salariés
- Réduire vos cotisations sociales liées aux déplacements

pour vos salariés :

- Économiser sur leur budget transport
- Limiter la fatigue et le stress au quotidien
- Rencontrer de nouvelles personnes et s'entraider
- Agir pour la protection de l'environnement

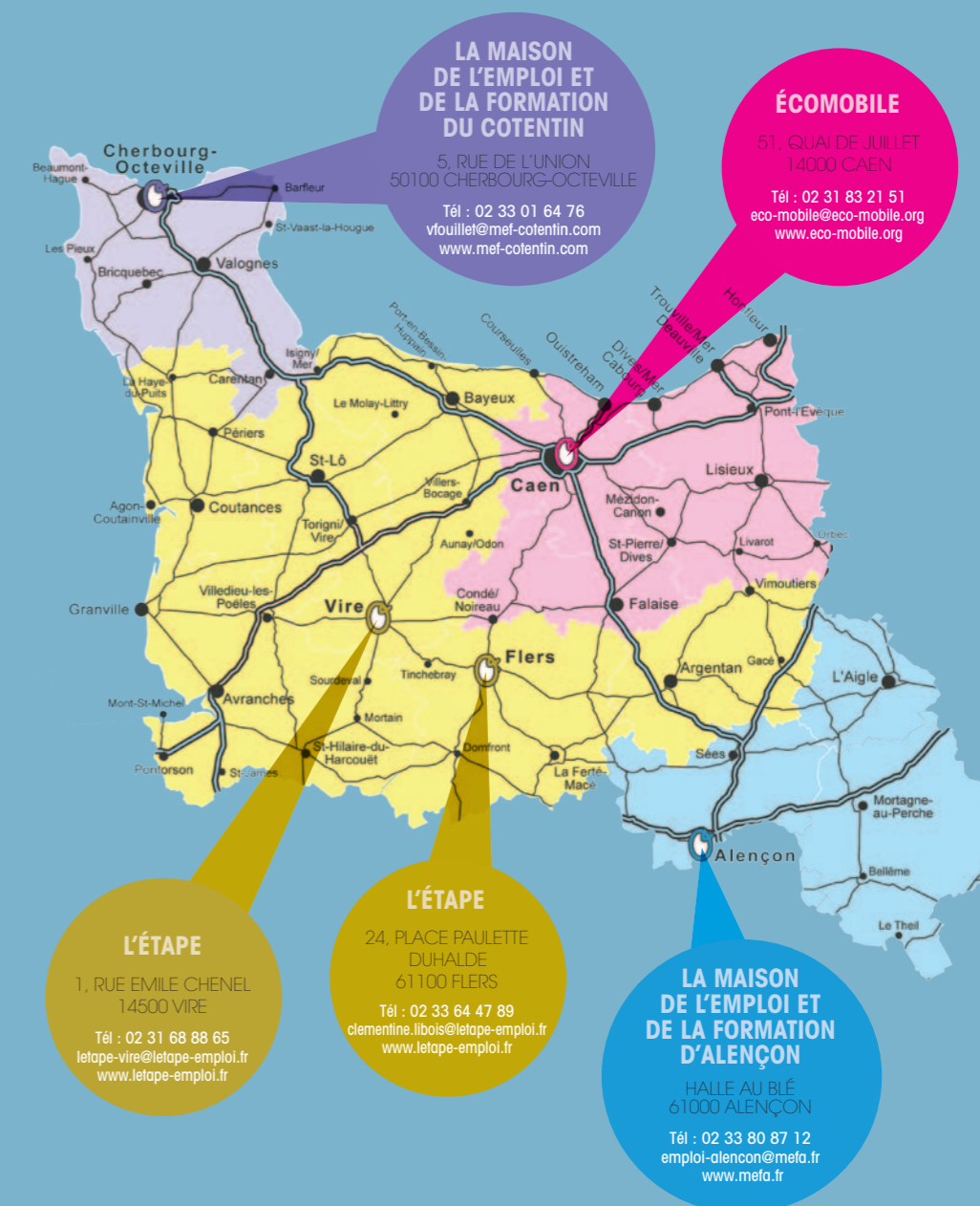
Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un (ou plusieurs) passager(s) dans le but d'effectuer tout ou une partie d'un trajet commun (CERTU, 2007).
La pratique peut-être ponctuelle ou régulière.

Quelles démarches ?

- Vous prenez contact avec une des associations animatrices, elle se déplace et vous présente le service
- Vous convenez avec elle des modalités de développement du covoiturage dans votre établissement, et l'association organise des actions permettant d'informer et sensibiliser vos salariés
- Vous signez la convention d'engagement de votre établissement dans le développement du covoiturage auprès de vos salariés. Vous dégagéz des créneaux horaires pour que vos salariés assistent aux interventions de l'association. Vous développez une communication interne sur le thème du covoiturage et permettez l'affichage des supports de communication dans vos locaux. L'association assure en coordination avec vous des bilans réguliers de la pratique du covoiturage au sein de votre structure

Qui contacter ?

L'association animatrice sur votre territoire



La Région remercie ses partenaires

